



Pour citer cet article :

Service social de l'enfance en danger moral, rapports de l'année 1929, Imp. Maulde et Renou, 1930, pp. 1 - 55.





SERVICE SOCIAL

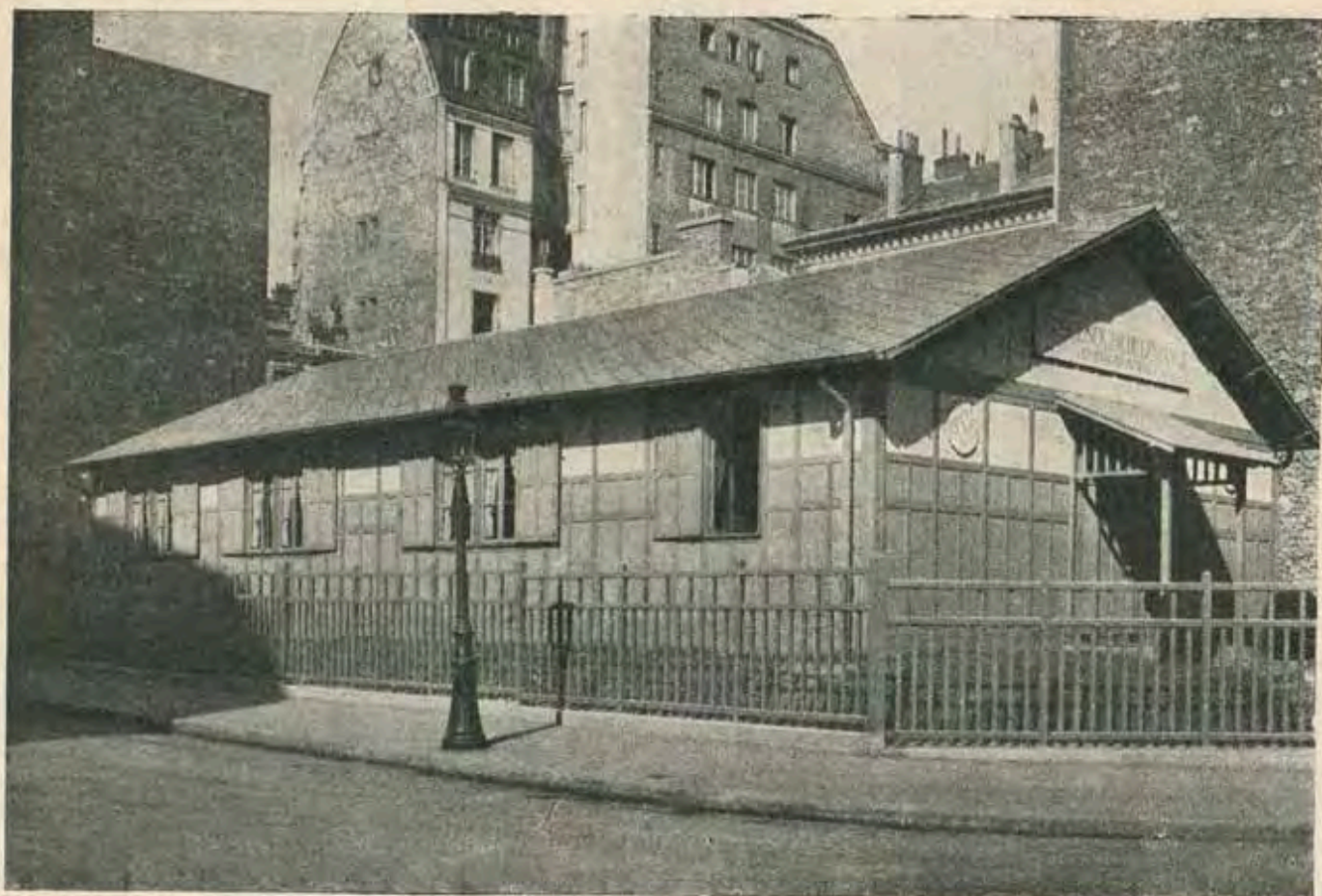
DE

L'ENFANCE EN DANGER MORAL

Attaché au Tribunal pour Enfants et Adolescents
du Département de la Seine,
placé sous le haut patronage de M. le Garde des Sceaux

*reconnu d'utilité publique
par décret du 31 Mars 1928*

PARIS, le 31 MAI 1930



Siège Administratif et Bureaux : 2^{ter}, Rue Surcouf

SERVICE SOCIAL

DE

L'ENFANCE EN DANGER MORAL

Administration & Bureaux

2^{ter} Rue Surcouf -- PARIS (VII^e)

(y adresser toute la correspondance)

Téléphone : SÉGUR 65-43

COMITÉ D'HONNEUR

- Présidente Fondatrice : Miss CHLOE OWINGS.
- MM. PAUL ANDRÉ, Premier Président Honoraire de la Cour de Cassation.
- A. AUBRY, Conseiller à la Cour d'Appel de Paris.
- BERTHÉLÉMY, Doyen de la Faculté de Droit.
- M^{me} BRADLEY-SERRUYS.
- MM. BRISAC, ancien préfet, Directeur de l'Office National d'Hygiène Sociale.
- CHIAPPE, Préfet de Police.
- CHARLETY, Recteur à l'Académie de Paris.
- DONAT-GUIGUE, Procureur Général de la Cour de Paris.
- PAUL DOUMER, Président du Sénat.
- EUGÈNE DREYFUS, Premier Président de la Cour d'Appel de Paris.
- M. le Ministre de la Santé Publique.
- M. Louis ROLLIN, Ministre de la Marine Marchande.
- MM. FLEYS, Conseiller à la Cour de Cassation.
- FUSTER, Professeur au Collège de France.
- M^{me} GETTING, Vice-Présidente du Service Social à l'Hôpital.
- MM. GILBERT, Conseiller d'Etat.
- HERRIOT, Ancien Président du Conseil.
- TH. LESCOUVÉ, Premier Président de la Cour de Cassation.
- MOUTON, Conseiller d'Etat.
- RAOUL PASCALIS, Directeur à la Préfecture de Police.
- PRESSARD, Procureur de la République près le Tribunal de la Seine.
- GEORGES RISLER, Directeur du Musée Social.
- P. SERVIN, Président de la Chambre des Requêtes à la Cour de Cassation.
- E. SCHERDLIN, Président de la Chambre Criminelle à la Cour de Cassation.

MM. PAUL STRAUSS, Sénateur, Ancien Ministre.

GABRIEL THOMAS.

WATTINNE, Président du Tribunal de Première Instance
de la Seine.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

M. HENRI ROLLET, Juge Honoraire du Tribunal de la Seine,
Avocat à la Cour de Paris, Président de l'Association
Internationale pour la Protection de l'Enfance,
379, rue de Vaugirard, Paris.

Vice-Présidents :

M. A. CHENEVIER, Secrétaire Général de l'Assistance Pu-
blique.

3, avenue Victoria, Paris.

M. PAUL FAUCONNET, Professeur à la Faculté des Lettres
de Paris.

2, square du Croisic, Paris.

Secrétaire Générale :

M^{me} OLGA ARTHUR SPITZER,

14, avenue Pierre-I^{er}-de-Serbie, Paris.

Secrétaire pour la Propagande :

M^{me} ALEXANDRE DANIELS,

46, avenue Mozart, Paris.

Trésorier :

M. FONFROIDE DE LAFON,

67, boulevard Haussmann, Paris.

Membres :

- M^{me} CAMPINCHI, avocat à la Cour,
4, rue Marbeuf, Paris.
- M^{me} LIONEL HAUSER,
18, avenue de l'Observatoire, Paris.
- M. BAFFOS, Substitut du Procureur de la République,
1, rue de Buzenval, Boulogne-sur-Seine.
- M. BARRIER, adjoint au Directeur de l'Enseignement pri-
maire au Ministère de l'Instruction Publique,
110, rue de Grenelle, Paris.
- M. GRUNEBAUM-BALLIN, Président du Conseil de Préfec-
ture de la Seine,
21, boulevard Beauséjour, Paris.
- M. HURLAUX, substitut du Procureur de la République,
4, square Lagarde, Paris.
- M. Le Docteur SIMON, Médecin-Chef de l'Asile de Perray-
Vaucluse (Seine-et-Oise).
- M. TANON, Président du Tribunal pour enfants et adolescents
de la Seine.

Directrices :

- M^{lle} MARIE-THÉRÈSE VIEILLOT,
4, rue Férou, Paris.
- M^{lle} Raymonde GAIN,
47, boulevard Murat, Paris.
-

SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE EN DANGER MORAL

But et fonctionnement de l'Œuvre

Le Service Social de l'Enfance en danger Moral, créé à Paris en Mai 1923, à la demande des magistrats du Tribunal pour Enfants et Adolescents, MM. Rollet et Aubry, a pour but d'aider les magistrats de ce tribunal dans le rôle d'éducateur et de protecteur de l'enfance que les lois de 1912 leur ont prescrit sans leur donner toutefois les possibilités pratiques de le remplir.

Les Assistantes et Assistants du Service Social, actuellement au nombre de 17, servent de liaison entre le magistrat, la famille de l'enfant, l'enfant lui-même et les institutions publiques ou privées qui s'occupent de l'enfance à un titre quelconque.

Leur action est triple :

1° Faire sur l'enfant et son entourage des enquêtes sociales et familiales, qui, complétées par les consultations médico-psychiâtriques et syphiligraphiques du Service, documentent le magistrat sur l'histoire de l'enfant et les causes réelles des difficultés à résoudre.

2° Proposer des solutions au juge (mesures d'éducation, soins, changement de milieu).

3° Exécuter certaines mesures adoptées et exercer sur l'enfant et sa famille une surveillance amicale et une influence éducative.

La première branche du Service Social a été organisée auprès du Juge des Corrections Paternelles. La loi, bien désuète, ne prévoit que la mise en prison de l'enfant ou de l'adolescent dont les parents ont à se plaindre ; les magistrats de Paris ont fait de cette correction trop primitive une consultation et ont ainsi procuré à certains enfants des soins ou une rééducation spéciale, à d'autres une protection indispensable contre les parents qui les exploitaient. La seconde branche importante du Service est celle des Déchéances Paternelles. Là, les assistants aident le Substitut chargé de protéger les enfants maltraités ou en danger. Renseigné par leurs enquêtes, le magistrat décide s'il y a lieu de déchoir les parents ou si, au contraire,

par une influence régulièrement exercée, on peut arriver à améliorer la situation de l'enfant. Souvent, grâce à l'autorité du magistrat et à l'influence de l'assistante, les parents consentent à placer leurs enfants comme on le leur conseille, et la famille reste sous la surveillance du Service Social. La troisième branche du Service est celle de rapporteur auprès des Juges d'Instruction pour les petits délinquants mineurs de treize ans.

Le Service Social assiste également des parents ou des adolescents qui s'adressent spontanément à lui et certains enfants que lui signale la Préfecture de Police. Enfin, l'Administration Pénitentiaire lui confie parfois la surveillance et la direction de pupilles qui, par leur conduite, ont mérité d'être libérés conditionnellement des colonies pénitentiaires avant leur majorité.

Une Maison d'Accueil et d'Observation, réclamée par le Service Social dès le début de son organisation, a ouvert ses portes, il y a quelques mois à Brunoy (Seine-et-Oise), sous le nom de « Foyer de Soulins ». C'est une Maison familiale destinée à héberger provisoirement certains enfants en danger dont l'attitude présente des problèmes d'éducation difficiles à résoudre. Après une observation de quelques semaines, faite d'après les méthodes scientifiques modernes, il pourra être pris pour chaque enfant la mesure d'éducation la plus appropriée.

Malgré ses efforts, toujours grandissants, le Service Social, attaché au Tribunal pour Enfants, est encore insuffisant pour la préservation des enfants en danger de Paris et du Département de la Seine. Il ambitionne d'être un jour à même de s'occuper de tous les enfants et adolescents pour lesquels les magistrats ont besoin de lui. Pour cela, il lui faudrait élargir ses cadres, mais ce ne sera possible qu'avec l'aide des sympathies agissantes de tous ses amis anciens et nouveaux.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 31 Mai 1930

L'Assemblée Générale du Service Social de l'Enfance en Danger Moral, 2^{ter}, rue Surcouf, s'est tenue sous la présidence de M. Georges Rateau, Directeur au Ministère de la Justice, au Palais de justice, à la Première Chambre de la Cour d'Appel.

Ordre du Jour

Allocution de M. Rollet,

Rapport moral de l'exercice 1929, Madame Spitzer,

Rapport de Travail et Essai de Statistique, Mademoiselle Gain,

Rapport financier, M. Fonfroide de Lafon,

Approbation des rapports et des comptes de l'année 1929 et de la proposition du budget 1930,

Pouvoir spécial à donner à la Secrétaire générale pour faire toutes les démarches utiles auprès des Pouvoirs publics, afin d'être autorisée à modifier le nom du Service en supprimant les mots « en danger moral ».

Allocution du Président.

M. Henri Rollet, Président du Service Social, ouvre la séance en prononçant l'allocution suivante :

ALLOCUTION DE M. HENRI ROLLET

Monsieur le Directeur,

Le Conseil d'Administration du Service Social de l'Enfance m'a demandé de vous souhaiter la bienvenue en son nom et de vous remercier d'être venu présider notre Assemblée Générale. Je suis heureux à un double titre de m'acquitter de cette mission dont je me sens fort honoré.

Tout d'abord je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de remercier de tout cœur M. le Garde des Sceaux, de m'avoir maintenu par l'honorariat, au nombre des membres de la famille judiciaire, alors qu'atteint par la limite d'âge, je quittais à regret le Tribunal pour Enfants après avoir, pendant seize ans, participé à ses travaux auprès d'excellents collègues. Je vous

prie d'assurer M. le Garde des Sceaux que venant d'être admis à nouveau dans l'Ordre des Avocats à la Cour de Paris, je tiendrai à honneur, jusqu'à mon dernier jour, de me rendre digne de conserver le titre qui m'avait été donné pendant trente-deux ans, avant l'application de la loi sur les Tribunaux pour Enfants : le titre « d'Avocat des Gosses ».

Je me réjouis aussi de vous saluer parce que votre présence à ce fauteuil nous apporte la preuve que le Gouvernement s'intéresse au développement progressif du Service Social de l'Enfance en Danger Moral. Dans un instant, l'animatrice de cette institution, Madame Spitzer, vous mettra au courant de la marche de nos travaux, de notre situation actuelle et de nos espoirs d'avenir. Je ne veux pas vous en parler, car je sais combien vos instants sont comptés. Mais, je crois être l'interprète de toute l'assistance en vous disant combien nous nous réjouissons de la collaboration fructueuse qui s'établit entre le Ministère de la Justice et le Service Social de l'Enfance en Danger Moral.

En présidant cette Assemblée Générale, vous nous donnez l'espoir qu'une entente de plus en plus cordiale existera entre les Pouvoirs Publics et les Institutions de Bienfaisance privées pour le plus grand bien de l'Enfance malheureuse.

C'est de cette cordiale entente, de ce mutuel concours que dépend l'avenir de notre pays.

M. Georges Rateau donne ensuite la parole à Madame Spitzer pour la lecture du rapoport moral.

RAPPORT MORAL, Par Madame SPITZER

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

En pensant au rapport que je dois vous faire aujourd'hui, je n'étais pas sans inquiétude, non pas que j'aie de mauvaises nouvelles à donner, au contraire ; mais, ce Service Social, notre enfant, n'en est plus tout à fait à ses débuts, nous avons sept ans sonnés — l'âge de raison et, pour les Associations comme pour les enfants, il se passe à cet âge moins de choses imprévues, originales, nouvelles, que dans les toutes premières années de la vie, où chaque mouvement est une innovation et chaque initiative heureuse, une découverte pour l'entourage bienveillant. — Comment ne pas trop se répéter, lorsque l'on rend compte tous les ans d'une activité, qui est infiniment diverse puisqu'elle s'exerce sur des êtres humains, mais dont le but une fois bien défini reste le même et par conséquent les grandes lignes du travail aussi. Je vais donc redire pour ceux de nos amis qui n'ont pas encore assisté à nos réunions annuelles que les branches principales de notre Service consistent :

1° En l'étude de la réadaptation des enfants et adolescents amenés au Juge pour la « Correction Paternelle » ;

2° En la protection des enfants maltraités ou négligés signalés au Procureur pour une déchéance éventuelle des parents ;

3° En notre activité de rapporteur auprès des Juges d'Instruction pour les petits délinquants mineurs de 13 ans et aussi dans les efforts de rééducation d'enfants et d'adolescents qui nous sont confiés par le Tribunal en « liberté surveillée ».

Nous avons eu en 1929, le même nombre d'assistantes qu'en 1928, elles forment quatre équipes ; chacune pour le quart du département de la Seine où elles doivent travailler. Le Chef d'équipe a la responsabilité du petit groupe, c'est elle qui met les nouvelles assistantes au courant et forme les stagiaires qui nous viennent tous les trimestres de plusieurs écoles de Service Social.

Nous avons toujours nos trois consultations médico-psychiâtriques et syphiligraphiques par semaine et tous nos enfants y sont examinés.

Une de nos assistantes, Mademoiselle Chanal, s'est spécialisée pour la question travail, si importante pour nos adolescents. Elle fait de l'orientation professionnelle, étudie les conditions économiques : situation du marché du travail, conditions d'apprentissage. Elle cherche des patrons, des organisations ou des œuvres susceptibles d'aider nos enfants par des bourses, etc.

Nous sommes toujours très heureux d'avoir le concours de travailleuses bénévoles actives et dévouées ; quelques-unes de ces dames font pour un certain nombre de familles le même travail d'enquêtes et de protection que nos Assistantes. Très compréhensives, elles se sont rendues compte de l'impossibilité d'improviser ce travail si difficile et si spécial ; aussi après s'être pliées d'abord pendant quelque temps à un travail secondaire souvent bien monotone, se sont-elles mises sous la direction de nos Assistantes professionnelles, dont elles suivent au mieux les conseils. Grâce à cette modestie (la meilleure preuve d'intelligence et de compréhension), ces dames rendent vraiment des services inappréciables. D'autres dames disposant de moins de temps, nous aident en nous déchargeant de nombreuses visites dans les hôpitaux ou dispensaires où il s'agit d'accompagner nos protégés. Les leçons du samedi, organisées pour nos enfants au Service par M. et Madame Cestre, depuis deux ans déjà, continuent à être suivies avec beaucoup d'intérêt.

Plusieurs autres amis nous donnent de nombreuses heures pour un travail de bureau, bien fastidieux, mais infiniment utile.

Nous avons eu le privilège de faire la connaissance de Mademoiselle Loizeau, artiste-peintre, qui a eu l'aimable pensée de nous offrir la décoration d'une chambre à Brunoy. Des fleurs de tons ravissants et des petits animaux à poses charmantes égayent le réfectoire-salle de récréation de nos grandes filles qui savent apprécier ce cadre charmant.

Nous remercions de tout cœur, tous ces bons collaborateurs et serions heureux d'en trouver encore quelques-uns aussi réguliers et aussi sûrs.

Madame Bénédite, notre dévouée secrétaire pour la propagande, ne disposant plus du temps nécessaire pour assumer complètement ce travail, Madame Daniels a bien voulu organiser un nouveau service de propagande, qui ne demande qu'à se développer. Les lettres que nous avons envoyées pour

intéresser le public au Service ont amené en 1929 : 76 nouveaux membres avec 3.330 francs de cotisation et 7.130 francs de dons, dont la plupart ont été renouvelés en 1930.

Nos charges se sont encore accrues du fait de l'augmentation du coût de la vie et il est indispensable que nous multiplions nos efforts pour augmenter nos ressources. Nous prions instamment chacun de nos donateurs de se servir des feuilles de propagande contenues dans le compte rendu de l'exercice 1929, et de se faire un devoir de trouver parmi ses amis au moins *une* personne susceptible de devenir un membre fidèle de notre Service Social de l'Enfance.

Mademoiselle Gain vous parlera tout à l'heure de notre activité à Paris, et dans le département de la Seine ; voyons donc tout de suite comment se sont présentés les débuts du Foyer de Soullins, ouvert depuis les derniers jours d'octobre 1929.

L'organisation de notre Maison d'Accueil et d'Observation ne s'est pas faite exactement d'après le programme que je vous en avais tracé l'année dernière. Entre ce que l'on *veut faire* et ce que l'on *peut faire*, il y a généralement de la marge, et nous nous en sommes aperçus une fois de plus à cette occasion !

Vous vous rappelez peut-être que nous voulions adjoindre à nos groupes d'enfants en observation un groupe tout différent de jeunes filles, auxquelles nous pensions donner un enseignement ménager supérieur en vue d'une carrière future (professorat, économat, direction d'institution), elles auraient eu un stage pratique précieux en exécutant pour notre Foyer tous les soins d'un grand ménage (couture, cuisine, lingerie, etc.). Ce projet ne s'est pas réalisé parce que malgré notre publicité, il ne s'est pas présenté d'élèves. L'enseignement ménager supérieur ne semble pas pour le moment répondre à un besoin dans la classe de jeunes filles à laquelle nous songions ; d'autre part, il y a parmi les fillettes que nous protégeons des enfants sans foyer, pour lesquelles une rééducation soignée à la campagne est salutaire. Nous pensons alors former un petit groupe de ces grandes filles au-dessus de 13 ans, les garder plus longtemps que pour l'observation proprement dite, un an ou 18 mois par exemple, le temps de les remonter physiquement, de combler les lacunes les plus criantes de leur instruction et de leur donner l'enseignement ménager et les éléments de couture nécessaires à chaque

femme, avant de les placer ailleurs. Ce groupe stable contribuera à donner au Foyer l'atmosphère familiale que nous souhaitons.

Pour connaître nos enfants, il faut, tout en ayant pour but final de les discipliner, que nous leur laissions une certaine liberté afin qu'ils puissent nous montrer leurs qualités et leurs défauts. Il faut aussi qu'ils aient chacun une observation et un traitement individuels et ceci rend la tâche des éducatrices infiniment plus lourde que dans un internat d'enfants normaux et connus auxquels l'on donne une même éducation et une même discipline. Aussi avons-nous débuté avec très peu d'enfants et encore maintenant avec nos 23 pensionnaires, nous sommes dans une période d'études et nous voyons encore bien des progrès à réaliser. Malgré les grandes difficultés du début, nous avons eu des résultats encourageants.

Nous avons reçu à Brunoy, des filles entre 6 et 18 ans, et des petits garçons de 6 à 11 ans, en tout 44 enfants, dont 23 sont encore au Foyer. Sur cette population, 14 enfants ont été amenés par voie de Correction Paternelle, 17 ont été éloignés de parents signalés pour une déchéance éventuelle, les uns retirés de leur famille par mesure provisoire, d'autres à l'amiable en vue d'aider les parents à mieux faire.

1 grande fille était un cas de liberté surveillée.

1 fillette nous a été confiée par la Préfecture de Police au moment de l'internement de la mère et les autres enfants nous ont été signalés et amenés, en dehors du Tribunal, soit pour être protégés contre des parents incapables, soit à cause de leur caractère difficile et de leur conduite insupportable. Les 21 enfants conservés et sortis sont restés en moyenne de cinq à six semaines ; parmi eux 7 ont pu rentrer dans leur propre famille.

2 grandes jeunes filles ont été placées chez des patrons.

12 enfants ont été remis à des institutions diverses. Parmi ces derniers, trois enfants renvoyés de partout comme « méchants et insupportables », se sont révélés de grands nerveux qui relèvent du psychiatre. Malgré les soins et le repos prolongé que nous leur avons fait prendre leur instabilité a dégénéré chez deux d'entre eux en véritables crises et nous avons dû les mener à Sainte Anne.

2 autres enfants difficiles, mais dont le problème primordial

nous semblait être une question de santé, ont été envoyés en Préventorium.

6 grandes filles sont allées dans des écoles ménagères ou chez les Sœurs,

Enfin 1 petit garçon, très gentil, mais instable a pu être placé dans un internat.

Nos premières expériences ont confirmé ce dont nous nous doutions : les jeunes enfants se montrent tout différents dans le cadre familial de Brunoy qu'à la consultation au Service. Là, ils sont parfois fermés et méfiants à la suite de mauvais traitements reçus ou simplement intimidés devant des étrangers.

Nous avons constaté la bonne influence que peut avoir, rapidement sur certains enfants, une vie calme et un traitement affectueux ; nous sentons alors qu'en quelques mois nous arriverons à une « cure » complète par laquelle ces enfants, accidentellement difficiles, deviendront tout à fait normaux et pourront être placés facilement. Nous profitons alors de ce que nous n'avons pas de règlements trop rigides quant à la durée du séjour et nous gardons l'enfant plus longtemps que les cinq à six semaines prévues pour la période d'observation. En voici quelques exemples :

Marcelle T., 10 ans, nous a été confiée par M. B., Juge d'Instruction ; elle avait été arrêtée pour avoir pris de l'argent dans la caisse d'une boutique.

Son père vit de sa pension de mutilé de guerre, il est tuberculeux et en même temps un grand ivrogne ; la mère a déjà deux fois été condamnée à la prison pour vol, ivrognerie et débauche. L'enfant vivait avec ses parents dans une petite chambre, un seul lit pour les trois personnes.

Très intimidée, Marcelle paraissait à la consultation presque hébétée et son niveau mental semblait celui d'une enfant de 7 ans 1/2 environ ; elle ne savait même pas exactement ce qu'elle avait volé. — A la doctoresse, qui lui demandait pourquoi elle avait pris cet argent, elle a répondu : parce que maman m'a dit de le prendre — et — c'était évidemment vrai.

Voici les observations faites à Brunoy, sur cette petite ; je lis le rapport de Mademoiselle Schinz :

Marcelle était à son arrivée une fillette pâle, chétive, aux yeux cernés, de taille normale, mais très maigre (23 k. 900). Elle toussait beaucoup (température toujours entre 36°8 et 37°5).

Facilement fatiguée, surtout au début, a peine à suivre la promenade, se plaint fréquemment de maux de tête, en classe, après le travail ménager.

Marcelle a un gros retard scolaire ; elle savait en arrivant, à peine écrire son nom ; en calcul, relativement plus avancée, elle comptait encore sur ses doigts. Distraite en classe ; sa mauvaise mémoire, son attention difficile à soutenir, exigent d'elle un gros effort de concentration et la rendent incapable au travail en groupe.

Assez habile de ses mains, pour les feuilles en papier et le collage, elle a de la facilité pour la couture.

Plutôt passive, Marcelle exécute exactement ce qu'on exige d'elle ; n'a jamais refusé aucun travail. Silencieuse, parle à peine au début, timide, mais visage épanoui avec l'air de se demander ce qui lui arrive d'heureux. Marcelle a quelques rares colères, quand elle a tort, par orgueil blessé. Impatiente devant ses insuccès, se décourage si on ne l'aide pas. Propre et ordonnée sur elle et dans ses affaires.

C'est une enfant qui a besoin d'affection. Elle est très heureuse de l'unique visite de son père ; parle rarement de sa mère, mais s'ennuie après ses parents et pleure parfois le soir dans son lit. Très confiante maintenant, câline attachante ; sa timidité l'empêche de rien demander, elle supplie alors des yeux. Marcelle a bon cœur, distribue les gâteries qu'on lui donne, n'a jamais battu ses compagnes, ne leur a jamais dit de choses désagréables. Elle est fine, sensible (vient me chercher pour admirer un paysage ; reconnaît spontanément être bien à Brunoy, en est reconnaissant et cherche à faire plaisir à ceux qui s'occupent d'elle).

Quoiqu'elle soit assez libre, et que rien ne soit enfermé, nous n'avons constaté aucun vol ; elle rend ce qu'on lui prête, n'est pas accapareuse. A deux reprises seulement, et par crainte, a soutenu des choses inexactes, mais elle était très mal à l'aise devant nous en les disant.

Après un séjour de six semaines, nous avons pu constater chez l'enfant, de l'amélioration. Elle a meilleure mine, un appétit régulier (a augmenté de 3 kilogs.) Son travail en classe, dans un groupe restreint est meilleur ; elle se concentre plus facilement. C'est une fillette souple et gentille, mais qui a besoin d'être suivie individuellement et stimulée. On a l'impression qu'elle ne pourrait pas encore fournir l'effort de suivre dans un grand groupe. Une vie

saine et régulière, dans un cadre familial et compréhensif peuvent influencer favorablement son développement. Une prolongation de séjour au Foyer de Soullins, serait souhaitable à cet effet. »

Les parents de Marcelle ont fort heureusement été déchus de la puissance paternelle, et nous espérons en quelques mois lui faire atteindre le poids et la résistance physique d'une fillette bien portante de son âge et lui faire rattraper son retard scolaire. Cette enfant, la plus gentille parmi nos petites, sera alors très facile à placer et à élever.

Deux autres petites filles, d'une part Rose R., 11 ans, d'autre part, Marcelle M., 6 ans, nous ont été confiées l'une par le Parquet, l'autre, par voie de Correction Paternelle ; la mère de l'une, boit, est faible et incapable, celle de l'autre, l'a abandonnée à 11 jours, elle boit également, vole et se prostitue ; le milieu est des plus mauvais.

L'enquête, en ce qui concerne les deux petites, n'était vraiment pas encourageante : menteuses, coléreuses, grossières, voleuses sont les qualificatifs que les parents et les voisins leur distribuèrent à l'envi.

Or, Rose R., rentrée au Foyer, en janvier 1930, s'est montrée difficile et raide, mais toujours loyale ; pendant près de trois semaines, elle semblait vraiment inaffektive ; puis, peu à peu, son attitude a changé, elle se montre gentille, affectueuse et témoigne même beaucoup de sensibilité ; elle se transforme visiblement et rapidement. Elle a un grand retard scolaire et n'a pas de facilité pour l'étude, à ce point de vue, les progrès sont très lents, mais elle a beaucoup d'habileté manuelle et du goût.

Marcelle J., une enfant intelligente et vive, était vraiment très antipathique ; les débuts ont été particulièrement difficiles et quoi qu'il y ait eu quelques progrès, au bout de six semaines encore, le jugement porté sur son caractère était assez pessimiste. Depuis deux ou trois semaines seulement, nous constatons chez elle une amélioration ; nous l'attribuons à l'atmosphère qui l'entoure et à l'influence qu'elle subit. Sa mère a été déchue de la puissance paternelle et la petite va être placée dans un Orphelinat.

Pour ces deux fillettes, nous avons l'impression que notre « cure » donne d'excellents résultats, nous allons la mener jusqu'au bout et remettre des enfants en bon état aux institutions qui devront continuer leur éducation.

Nous avons connu le petit Jacques D (8 ans) parce que nous avons été chargé de faire une enquête sur son frère poursuivi pour vol.

Le père de Jacques était un réformé de guerre, un homme malade, incapable qui vient de mourir ; la mère est morte tuberculeuse.

Jacques de santé fragile, a été placé à diverses reprises et trimballé d'un endroit à l'autre. A la consultation, on constate un niveau mental insuffisant, c'est un petit débile.

On conduit Jacques, le 22 janvier à Brunoy. Il se montre ombrageux, renfermé et craintif ; il parle à peine, cache la tête sous son bras, comme un enfant qui craint les coups, et donne absolument l'impression d'un petit animal traqué. Par moments, il ne veut rien faire, il est alors extrêmement buté et a des colères très violentes, il frappe et mord.

Cet enfant, peu intelligent, a été long à s'apprivoiser, mais il a maintenant complètement changé d'aspect ; il est souriant et particulièrement affectueux. Ses colères sont plus rares et moins fortes ; les progrès scolaires sont lents. Nous allons le garder encore quelque temps pour consolider l'amélioration évidente qui s'est produite. Du côté de l'intelligence il n'y a pas de grands progrès à espérer, mais nous croyons que les troubles de caractère disparaîtront complètement, ce qui rendra son éducation beaucoup plus facile

Parmi les grandes filles, nous prolongeons le séjour de Geneviève D., 14 ans 1/2, qui nous est venue par Correction Paternelle ; elle était à ce moment apprentie dans une grande maison de couture. Son père est mort.

Sa mère disait d'elle le plus grand mal, mais cette mère s'enivre à tel point, qu'il lui arrive, lorsqu'elle a jeté ou fait tomber sa soupe par terre, de la « taper comme un chien », c'est ce que la fillette, un jour, n'avait plus pu voir, et elle était partie.

Geneviève est de santé assez fragile et nous est arrivée maigre, ayant très mauvaise mine.

La mère qui est tombée bien bas est à plaindre, parce que très malade et seule, il y a malgré tout de l'affection entre elle et sa fille ; comme elles se laissent guider par notre Assistante, nous pensons pouvoir diriger Geneviève, la préserver du contact journalier et d'une vie intenable avec sa mère, sans rien briser entre elles.

Geneviève vive, intelligente, peu adroite de ses mains n'a

aucun goût pour la couture, aussi lui proposons-nous de faire un effort pour passer son certificat d'études en octobre, avec l'espoir de la faire rentrer après à l'école des vendeuses.

Quitte à allonger un peu ce rapport, je lis encore les observations de Mademoiselle Schinz, sur Geneviève, afin de rendre compte de ce que nous cherchons à comprendre pour étayer sur de l'expérience un plan rationnel de rééducation. « Aptitudes intellectuelles et connaissances acquises : Assez intelligente, mais étourdie ; compréhension rapide, s'intéressant à des masses de choses. Très capable de concentration quand elle veut ; attention bonne, aussi bien dans le travail scolaire que dans les jeux ; moins bonne en ménage. Mémoire bonne. Jeune de caractère, spontanée. Réaliste. Très entière et arrêtée dans ses jugements encore enfantins, mais justes.

A des progrès à faire en orthographe pour obtenir son certificat d'études primaires ; en calcul relativement plus forte ; pour la rédaction, la mise en train est lente, ensuite écrit facilement, car elle a beaucoup lu, reproduit surtout, peu d'idées personnelles.

Pas très habile pour la couture, la connaît peu, malgré son apprentissage, manque de patience. Une certaine finesse et du goût pour la décoration. Peu de connaissances ménagères. Aucune aptitude spéciale pour le dessin. Prend plaisir au travail intellectuel.

Travail et caractère : Assez active, mais sans ardeur au travail. Toutefois pour des motifs affectifs, donner satisfaction à quelqu'un, pour se racheter ou même pour le plaisir de la chose belle et bien faite, fournira rapidement et de bonne grâce un travail soigné, ne reculera pas devant une besogne désagréable. Est-elle découragée par un petit ennui, ne se donne plus de peine, va lentement, récrimine bruyamment à la moindre remarque, mais finit par faire ce que l'on exige d'elle. Capable en classe d'un travail suivi assez intense ; volonté soutenue par le désir d'obtenir son Certificat d'Etudes Primaires, Sportive, ardente au jeu (foot-ball, course, ballon), n'a pas peur de se dépenser. Aime les promenades, grimpe aux arbres. Elle a perdu l'air triste et las du début. Elle est propre et soigneuse ; sa chambre est bien tenue et arrangée avec goût.

Geneviève est le véritable gavroche, sympathique, assez mobile, elle est par moment rêveuse. Paraît encore attachée à sa mère tout en reconnaissant ses faiblesses ; elle pense avec affection à son père qui était d'un milieu plus cultivé et a le

désir de s'élever et de s'instruire. Geneviève est affectueuse, reconnaît ce que l'on fait pour elle, assez « chic » et généreuse dans son amitié. Elle a facilement pitié, est d'une sensibilité assez développée. A côté de cela, manque de patience et d'indulgence ; peut être alors très brusque. Elle a une personnalité déjà marquée, passionnée, facilement révoltée, impétueuse depuis qu'elle a davantage de force et d'énergie. Tempérament de petit chef, de l'entraîneuse. Elle est ambitieuse, aime paraître à son avantage ; se vante volontiers de sa grande franchise. Elle est extrêmement habile, comédienne et coquette, a un gros orgueil, fait ici des efforts pour le combattre ; moins susceptible qu'au début, elle fait des excuses pour la première fois de sa vie, dit-elle. Elle est franche, honnête. On peut compter tout à fait sur ses promesses, mais on a de la peine à cause de cela à les lui arracher.

Geneviève désire se marier, aime les enfants.

Physique : Geneviève est plutôt petite et très maigre pour son âge. Pâle. Elle a augmenté de 5 kilogs durant son séjour. Elle mange et dort bien. Fait assez facilement un peu de température, a besoin de grand air.

Conclusion : Enfant intéressante, fine, intelligente, s'adaptant facilement, peut tirer profit d'un contact avec quelqu'un qu'elle aime.

Etant donné son milieu familial et sa santé, son besoin d'indépendance rend dangereux un retour à Paris prématuré.

J'espère, Mesdames et Messieurs, ne pas vous avoir fatigué et ne m'être pas trop appesantie sur nos premiers efforts à Brunoy. Je désirerais maintenant avoir votre approbation pour réparer l'erreur que nous avons commise en choisissant le nom de notre Service Social de l'Enfance en Danger Moral. Le « danger moral » nous gêne tous les jours dans notre travail. En effet, pour atteindre notre but : éducation des enfants et des parents, la première nécessité est de gagner la confiance des uns et des autres ; or, les parents n'admettent jamais que leurs enfants sont « en danger moral », et les adolescents ne sont pas plus flattés de cette étiquette, aussi justifiée soit-elle. Ainsi, même des parents pour lesquels la déchéance est demandée à juste titre, nous disent froidement qu'à Brunoy, leur enfant n'est pas à sa place, n'étant pas « en danger moral ». — D'autre part, le « Français moyen », dont nous devons tenir compte, est sceptique et sourit facilement en voyant le mot « moral ». Puisque nous voulons intéresser le public à nos

efforts, l'apitoyer sur la situation si spéciale de nos adolescents, trouver en lui de nombreux donateurs, il faut de la propagande, des ventes de charité, des loteries, des fêtes, et nous avons constaté que notre nom produit un effet désastreux dans toutes ces circonstances. Devant les plaisanteries et les quolibets de certains passants, nous avons trouvé préférable d'enlever le nom du Service, peint en gros caractères sur notre baraque de la rue Surcouf. Je sais bien que pour celui qui réfléchit, notre nom dit exactement ce que nous sommes et en cela, il est parfait, mais comme de nombreux et très braves gens, ne réfléchissent pas et comprennent mal, nous désirons supprimer ce « danger moral », quitte à rester un peu plus dans le vague. Je suggère de nous appeler dorénavant « Service Social de l'Enfance », en gardant entre parenthèse (attaché au Tribunal pour Enfants de la Seine).

Je n'insisterai pas aujourd'hui sur ce qui manque encore à notre Service pour être l'organisation complète et fermement établie qu'il doit devenir. Je mentionnerai seulement la déception de votre secrétaire générale et ses soucis, en constatant que l'année 1929, ne nous a pas encore apporté l'appui matériel des Pouvoirs Publics, alors que dès le début nous avons trouvé auprès d'eux la confiance la plus absolue et l'appui moral sans lesquels nous n'aurions pas pu nous développer. A la longue, un Service comme le nôtre, ne pourra pas vivre uniquement de bienfaisance privée, il nous faut absolument la collaboration effective des Administrations pour lesquelles nous travaillons. Je reste malgré tout, optimiste. Nous avons, en effet, trouvé de vrais amis, dont les efforts, pour nous obtenir une subvention indispensable, espérons-nous, sont sur le point d'aboutir. Aussi, je compte bien à notre prochaine réunion, pouvoir vous donner à cet égard une très bonne nouvelle.

La parole est à Mademoiselle GAIN qui lit le rapport de travail.

RAPPORT de Mademoiselle GAIN

Mademoiselle VIEILLOT examinait ici, l'an dernier, les différentes activités que provoque le problème de la protection de l'enfance dans le domaine moral et social; elle examinait aussi les diverses œuvres existantes ou naissantes, et songeant aux moyens évidemment limités dont disposait le Service Social de l'Enfance en Danger Moral, elle avait fixé le programme que celui-ci chercherait à suivre afin de consolider et d'approfondir les points déjà acquis.

Peu de temps après, hélas, Mademoiselle VIEILLOT devait abandonner momentanément la tâche; une activité qui ne savait se fixer de bornes a achevé de ruiner une santé déjà fort ébranlée par des années de travail et de dévouement à la cause du Service Social; nous espérons vivement qu'une année de repos lui permettra de revenir promptement parmi nous.

Si nous passons en revue les différentes branches de travail que nous nous étions réservées, nous relevons qu'au cours de l'année écoulée,

158 nouvelles affaires de Correction Paternelle sont venues s'ajouter à celles pour lesquelles le Service Social exerce toujours une surveillance active;

Il y a eu 108 nouvelles familles à aider, en vue de leur éviter, si possible, une mesure de déchéance.

39 fois, les Juges d'Instruction ont demandé un rapport sur des enfants inculpés de moins de treize ans.

De plus, dans 308 cas, le Service Social a été sollicité d'orienter certaines affaires ou de leur accorder une aide passagère.

Vous connaissez la nature et la variété du travail; plusieurs fois déjà, il vous a été exposé. Vous savez que si l'enquête initiale est indispensable pour éclairer les magistrats, l'essentiel, en ce qui concerne le Service Social proprement dit, est le travail de relèvement et de redressement, qui se fait par la suite; c'est lui, d'ailleurs qui, dans une certaine mesure, justifie l'intrusion parfois bien délicate dans les difficultés et les tares familiales. C'est un travail de longue haleine, entremêlé d'échecs et de succès partiels, parfois définitifs, heureusement.

Voici, par exemple, Madame L., signalée au Parquet pour « l'alcoolisme, mauvaise conduite et défaut de surveillance des

enfants ». Les deux aînés, quinze et douze ans, ont perdu leur père à la guerre. La mère est en ménage avec Monsieur B. Il y a trois autres enfants, six ans, quatre ans et un an. On relève, effectivement, au cours de l'enquête, l'alcoolisme de la mère, un peu d'inconduite dans le passé, la non-fréquentation scolaire de Roger, douze ans; il garde ses petites sœurs et on l'a, par ailleurs, vu mendier à la porte d'un cinéma. Une convocation devant le Substitut est nécessaire pour obtenir de Madame L. la promesse d'envoyer l'enfant à l'école. Cette promesse, elle ne la tiendra d'ailleurs pas. Mais, bientôt, le problème qui se révèle le plus urgent est un problème de santé. Il a fallu deux mois de démarches renouvelées et souvent vaines, et le tout en banlieue, pour réussir à assurer les consultations et examens voulus et obtenir l'inscription de l'enfant dans un préventorium d'Auvergne, les Pupilles de la Nation en prenant la charge financière.

Un départ est imminent; une visite est nécessaire en vue de l'admission définitive. La mère est avertie par un pneumatique qu'elle prétend n'avoir pas reçu. On la convoque le lendemain, pour le départ : elle ne vient pas ! On espère arriver encore à temps pour trouver Roger au Plessis-Robinson, où il habite. Il est, paraît-il, en route pour le Service Social. Effectivement, découragé de voir sa mère en retard, il était parti seul, mais s'était perdu. Le prochain départ n'a lieu que dans trois semaines; devant ces difficultés causées par la mère, on décide de placer l'enfant temporairement à Paris; une crise que l'on croyait être une crise d'appendicite, oblige à l'hospitaliser. Il va bientôt mieux, peut sortir, et il est entendu que le Service Social viendra le chercher pour le faire partir directement en Auvergne. Quand on se présente, le lendemain, c'est pour apprendre que Madame L. l'a retiré une heure auparavant.

Etant donné ce mauvais vouloir obstiné, le Substitut, Monsieur BAFFOS, toujours si désireux de protéger efficacement l'enfance en danger, use de la possibilité que lui donne la loi de confier l'enfant au préventorium par mesure provisoire.

Le lendemain, escortée du commissaire, l'assistante se fait remettre Roger. Ce dernier, qui avoue ne pas être heureux chez lui, a cependant une pensée touchante ; palpant quelques sous dans sa poche, il dit : « J'aurais dû les laisser à maman pour les petites sœurs. »

Roger est en Auvergne depuis 10 mois déjà; il écrit régulièrement à sa famille et lui demeure très attaché ; à l'assistante, il déclare qu'il s'amuse bien, qu'il a grossi et grandi, qu'il a de bons

petits camarades, et qu'il est bien soigné. Il envoie ses vœux pour la nouvelle année et termine ainsi sa lettre : « Si ça vous ennuie pas de trop, je voudrais un livre, du chocolat, des bonbons et des gâteaux. » Quand il rentrera, il faudra surveiller régulièrement sa santé, l'orienter vers un apprentissage et un métier compatibles avec son état et lui assurer la direction que sa mère ne pourra lui donner.

Dans l'intervalle, on s'intéresse aussi aux trois plus jeunes, les enfants de Monsieur B. De nouveau, il a fallu convoquer les parents au Tribunal, afin de leur faire accepter l'examen médical indispensable. Ce n'est donc que par une collaboration étroite avec le Substitut et grâce à son intervention, qu'il a été possible de faire quoi que ce soit dans la famille. L'assistante écrit : « Ces différents examens sont extrêmement difficiles à obtenir, car à chaque démarche, l'un des enfants est malade ou la mère exagère un léger refroidissement de l'un d'eux; il faut donc les emmener à différentes reprises, ce qui retarde la consultation concluante. A cette dernière consultation, on réussit à emmener M. B., malgré l'accueil fort désagréable qu'il avait d'abord réservé à l'assistante, et le docteur parvient même à l'ausculter. Il réserve, cependant, sa réponse pour le lendemain, quand on demande le départ momentané de deux des enfants à la campagne et une visite régulière tous les trois mois pour le dernier. Lorsque l'assistante retourne, le lendemain, dans la famille, les enfants se précipitent pour lui remettre un bouquet d'œillets préparé à son intention; la mère semble sincère, cette fois, en exprimant sa reconnaissance, et M. B., lui-même, remercie, accepte la mesure proposée, et paraît comprendre enfin qu'elle est nécessaire.

Ce sont deux ans de luttes et de démarches qu'il a fallu à l'assistante pour obtenir un début de collaboration volontaire de la part de la famille. C'est là, néanmoins, le but de ses efforts. Elle ne recourt à la contrainte que lorsque l'intérêt essentiel de l'enfant est en jeu, mais le vrai travail éducatif ne peut se faire que par la persuasion et l'entente amicale pour un but commun. Il est préférable de laisser ces quatre enfants à leur milieu naturel, si on peut réussir à leur y faire donner tout ce dont ils ont besoin, mais c'est aussi plus difficile, et vous imaginez sans peine l'ensemble de qualités que devrait posséder une assistante sociale pour remplir cette tâche variée et complexe.

Comme le dit Madame SPITZER, la Correction Paternelle est vraiment devenue une consultation paternelle, grâce à Monsieur le Juge Henri ROLLET. Il y avait dépensé largement les trésors d'indulgence et de bonté qu'il a toujours possédés pour l'enfance

malheureuse ou difficile. Monsieur le Président TANON a bien voulu mettre également son inlassable patience et la force de sa personnalité au service de la famille et de l'enfant. Très soucieux de respecter les droits de l'autorité paternelle, il sait, cependant, faire comprendre à certains parents venus au Palais, impatients ou découragés, que l'application stricte de la loi de Correction Paternelle n'améliorerait guère leur enfant, qu'il existe sans doute d'autres remèdes au mal signalé dont il faut découvrir la cause; et c'est à cela que le Service Social s'efforce sous son contrôle.

Lorsqu'il s'agit d'appliquer le remède reconnu nécessaire, nous nous heurtons parfois à des lacunes que le moment est peut-être venu de signaler, dans l'espoir que des initiatives nouvelles surgiront pour y parer. Il peut sembler paradoxal de dire que certaines organisations manquent, alors que que d'autre part on se plaint de la multiplicité des œuvres actuelles. Il y a peut-être des œuvres similaires qui se nuisent et gaspillent les efforts en les dispersant. Ce qui nous manque, par contre, ce sont les internats de rééducation pour toute une série d'enfants et d'adolescents. Il manque : pour les fillettes difficiles, de moins de treize ans, une institution correspondante à l'Ecole Théophile Roussel pour les jeunes garçons; des internats d'apprentissage pour les arriérés et les instables; d'autres, pour les enfants présentant des troubles de caractère, mais une intelligence normale. Dans ces institutions à créer, car s'il en existe quelques-unes, le nombre en est insuffisant et elles sont payantes, l'enseignement serait donné sous une forme répondant aux possibilités diverses des enfants et on s'occuperait de leur rééducation. Intelligemment encadrés et dirigés, un grand nombre d'entre eux deviendraient utilisables, alors qu'actuellement ils sont une menace et une charge pour la société.

Certains de ces enfants pourraient, par la suite, être placés au dehors. Toutefois, il y aurait sans doute lieu de continuer à les surveiller pendant quelque temps, et des homes de semi-liberté seraient précieux pour ceux qui auraient le plus besoin d'être suivis de très près.

Parmi les jeunes gens aptes à un certain rendement matériel, il y en a qui seront toujours incapables d'être livrés à eux-mêmes, de se retrouver dans les conditions complexes de la vie moderne, de résister aux entraînements; ce sont eux : anormaux ou psychopathes, qui peupleront un jour les maisons de prostitution, les prisons, les asiles d'aliénés et pour lesquels on est complètement désarmé actuellement. Pour ceux-là, il faudrait créer

des institutions largement conçues, sorte de communauté laïque, où ils pourraient vivre définitivement.

Les trente-neuf enfants de moins de treize ans, signalés au cours de l'année, par les Juges d'Instruction au Service Social, comme cas de rapporteurs, étaient généralement inculpés de vols : chez les voisins, dans les magasins, sur des voitures de livraison, etc. Deux ont volé du bois coupé dans une forêt : « On savait pas qu'on n'avait pas le droit ». L'un vendait des fleurs dans les couloirs du métro; un autre a lancé des pierres contre les poteaux télégraphiques, « bris d'objets d'utilité publique »; un est inculpé d'incendie, dit volontaire; celui-ci vagabondait, ce dernier a blessé un petit camarade par imprudence, dans un exercice de tir.

Dans un certain nombre de cas, les magistrats prennent occasion d'un léger délit pour se rendre compte du milieu dans lequel vit l'enfant afin de l'y soustraire, s'il le faut, et pendant qu'il en est temps encore. C'est dans ce but, que les Juges d'Instruction chargés des affaires de ces jeunes délinquants : Messieurs Barthélemy, Chonez et Gareau, demandent au Service Social de leur fournir un rapport détaillé sur leurs petits clients.

C'est neuf fois seulement sur les trente-neuf, que de bons renseignements ont été recueillis sur la famille, et encore les enfants y étaient-ils parfois trop livrés à eux-mêmes. Dans seize cas, ces renseignements étaient nettement mauvais : foyers irréguliers, laudis, etc.; douze fois, les parents, ou l'un ou l'autre d'entre eux sont des alcooliques; quinze de ces enfants ne fréquentent l'école que très irrégulièrement; quatre ne savent ni lire, ni écrire, à douze ans. Trois de ces familles sont actuellement l'objet d'une enquête, en vue d'une déchéance.

Voici rapidement passés en revue, quelques-uns de ces cas ainsi que la mesure prise, mesure extrêmement variable, selon la situation.

André L., 11 ans et demi, vit avec son père, dans un hangar en planches, sans fenêtre, en sol battu. Des chiffons sur le lit remplacent les draps et les couvertures. Il ne fréquente pas l'école, ne sait ni lire, ni écrire. Son père travaille et est absent toute la journée. Il boit, il est violent. Sa femme, maltraitée par lui, s'est mise à boire et est morte de tuberculose. André vagabonde toute la journée et vole. C'est cette dernière raison qui le fait comparaître devant le Tribunal. Il est gentil, cependant, dit son entourage, « il a longtemps porté des fleurs sur la tombe de sa mère »; mais il est instable, insouciant, et comme il ne peut continuer à

vivre dans ces conditions déplorables, il est confié par jugement à une école de rééducation.

Les enfants, parfois, s'entraînent entre eux, et il suffit d'enlever le « chef de bande » pour que la paix se rétablisse. Trois fillettes : douze ans et demi, onze ans et demi, onze ans, ont dérobé le porte-monnaie d'une petite camarade que sa mère envoyait faire des courses; elles avaient d'ailleurs dérobé, ce même jour, plusieurs objets aux étalages. Les enquêtes faites sur les familles, les consultations médico-psychiatriques que les enfants ont subies ont révélé que deux de ces enfants appartenaient à des milieux excellents, dont tout le quartier n'avait qu'à se louer, tandis que pour la troisième, les renseignements sont fort mauvais : les parents boivent, les enfants aussi; une sœur aînée ferait de l'inconduite. A l'école, on considère que la jeune Thérèse est un danger pour ses compagnes et on se refuse à la reprendre.

Mise en observation, on la trouve « menteuse, vicieuse, sournoise, fourbe et rusée ». Elle est confiée par le Tribunal à une institution appropriée.

On s'explique difficilement que les deux autres se soient laissées entraîner par elle. Le Tribunal les rend à leurs familles, en Liberté Surveillée, et le Service Social les a placées temporairement au Foyer de Soullins, afin de découvrir en elles les lacunes à combler et les ressources sur lesquelles on pourra tabler. L'une est encore bien puérile, elle est passive et influençable, l'autre, plus intelligente et fine, permet beaucoup d'espoir.

Toutes les fois qu'il est possible de maintenir les liens familiaux, le Service Social s'y efforce. Voici, par exemple, Madeleine T. dont les parents sont séparés ; du moins, la mère hystérique et névropathe quitte de temps en temps le domicile conjugal, pour errer d'hôtel en hôtel, avec Madeleine qui a dix ans et demi. Elle a volé un jour dans les magasins, en entraînant la petite. Le père, jusqu'à présent, semblait se désintéresser du sort de sa fillette ; il lui était évidemment difficile de s'occuper seul d'une enfant de cet âge, et dans ces conditions. Le Service Social s'efforce de lui faire comprendre toute sa responsabilité et lui promet de lui faciliter la tâche. Le jugement lui confie donc la garde de l'enfant, sous la surveillance du Service Social. Madeleine est placée dans un petit internat et Monsieur T. paie régulièrement la pension demandée. Il accepte également le plan de vacances proposé. Madeleine aura donc un père sur lequel elle pourra enfin compter.

Sur les trente-neuf enfants de moins de treize ans inculpés :

1 a bénéficié d'un non-lieu ;

Pour 5 d'entre eux, le jugement n'est pas encore rendu ;
7 ont été confiés à des institutions diverses ;
4 ont été rendus purement et simplement à leur famille ;
1 fillette est confiée en observation au Foyer de Soulines ;
1 est remis à sa famille, sous la surveillance des Pupilles de la Nation ;

Pour 20 d'entre eux, le Service Social assumera la charge de la Liberté Surveillée, ce qui porte à 80 le nombre total des enfants que nous devons ainsi diriger, soit dans leur famille, soit dans des placements appropriés, en rendant compte régulièrement aux magistrats des résultats obtenus ou des difficultés rencontrées.

Dans la plupart des cas, il ne s'agit nullement d'une sanction au sens strict du mot ; mais, s'il y a déficience de la famille, la Liberté Surveillée est une assistance et permet, dans une certaine mesure, d'assurer aux enfants l'éducation, la surveillance et la direction nécessaires.

C'est ainsi que l'action éducatrice du Tribunal pour Enfants qui avait été voulue par le législateur va toujours se développant malgré les difficultés que crée encore l'organisation actuelle de ce Tribunal.

Un département voisin de celui de la Seine, devant le Tribunal duquel devait comparaître un jeune garçon inculpé de vagabondage, a eu l'occasion de voir l'enquête faite par notre Service Social sur cet adolescent, lors d'une demande de Correction Paternelle faite à Paris. Ce même Tribunal a demandé à être mis au courant du fonctionnement du Service Social et a exprimé le désir de voir un organisme semblable se créer un jour près de lui.

Une œuvre de Protection de l'Enfance de Toulouse, après en avoir conféré avec plusieurs magistrats, a envoyé une de ses assistantes faire un stage de quatre mois au Service Social du Tribunal de la Seine, afin de voir par la suite comment il serait possible d'adapter à cette ville un Service analogue.

Nous sommes encore loin du jour où tout enfant en danger moral trouvera protection et direction éclairées et efficaces, mais nous saluons avec espoir tout nouvel indice de progrès dans ce domaine.

*
* *

Mademoiselle GAIN a lu dans son rapport, un début de statistique que nous reproduisons ici :

Le but de notre Service est, avant tout, « d'agir ». Malheureusement, prises dans l'engrenage de l'action quotidienne et gênées

par le manque de personnel, il nous reste peu de temps et de possibilité pour chercher à comprendre et analyser notre action comme il le conviendrait.

Il serait cependant fort regrettable de ne pas essayer de réagir contre cet état de choses. Aussi, l'une de nos grandes préoccupations est-elle actuellement de mettre sur pied tout un travail que l'on peut appeler, si l'on veut, un travail de statistique, mais que nous voudrions nuancer, rendre assez souple pour qu'il suive sans trop la déformer toute la complexité de notre action.

Or, s'il est très facile et rapide de faire une statistique *grosso modo*, il n'en est pas de même si on la comprend dans le sens que nous venons de dire, et on se heurte alors à un travail de très longue haleine.

Ce travail comprend, en somme, deux temps :

1^o Dépouillement et analyse des cas;

2^o Groupement des éléments et travail de synthèse.

C'est le premier temps qui exige la plus grande somme de travail. Il s'agit de dépouiller, d'analyser tous les cas sans omettre aucun élément important — éléments donnés par l'enquête initiale — par l'examen médico-psychologique et syphiligraphique. Toutes les causes, tous les effets du mal doivent être mis en valeur aussi minutieusement et consciencieusement que possible. C'est là, tout d'abord, un dépouillement *statique*, en quelque sorte, qu'il faut ensuite *poursuivre au jour le jour*, à partir du moment où notre action commence, et adapter à l'évolution de l'enfant.

C'est à ce travail de dépouillement et d'analyse que nous en sommes actuellement. Il nous a donné une première satisfaction, celle de nous aider à comprendre mieux les lacunes de nos rapports — qui ne valent pas le travail de nos assistantes — et d'être ainsi sur la voie d'améliorations qui donneront, nous l'espérons, plus de *précision* à nos enquêtes et leur mise à jour.

Mais il ne nous permet pas encore de mettre en notre brochure les graphiques et conclusions que nous aurions voulu y publier cette année.

Voici simplement quelques chiffres que nous donnons à titre d'indications provisoires et sur certains points particuliers seulement.

Au sujet de l'*intelligence*, il nous a paru tout d'abord intéressant de comparer le niveau mental de nos enfants qui, par définition, posent un problème (soit par eux-mêmes, soit par leur

entourage), avec un groupe d'enfants qui ne posent pas ces problèmes, du moins en apparence.

La Directrice de l'Accueil Social Franco-Américain, rue du Pré-Saint-Gervais, a bien voulu nous autoriser à utiliser les niveaux mentaux (évalués à l'aide de la méthode Binet-Simon et par le même examinateur que les nôtres), des enfants de son œuvre.

Nous avons ainsi 305 enfants d'âge scolaire, sans histoire, mais d'un quartier déjà bien peuplé où se rencontrent souvent foyers irréguliers, inconduite des parents, misère, alcool...

Nous avons comparé ces enfants de l'Accueil avec un groupe d'enfants de notre Service, de même âge, naturellement — moins de treize ans.

Ces enfants de notre Service, nous avons dû, pour plus de précision, les répartir en deux groupes :

1° On n'a rien à reprocher à l'enfant, ce sont les parents, le milieu, l'entourage qui est défectueux — cas de protection, de déchéance...

2° L'enfant a déjà commis un délit (rapporteur de moins de treize ans), ou bien il présente des troubles du caractère ou de la conduite pour lesquels on demande notre aide (turbulence, instabilité, école buissonnière, fugues, vols).

Pour plus de rapidité, nous désignerons les enfants du premier groupe par le terme insuffisant de « enfants à protéger » ; ceux du second groupe par celui, aussi mauvais, d'« enfants difficiles ».

Voici les chiffres que nous trouvons :

Niveaux supérieurs.

Accueil Franco-Américain	2 %
Enfants à protéger du Service.....	2 %
Enfants difficiles du Service	4 %

Niveaux normaux ou moyens.

Accueil	60 %
Enfants à protéger	39 %
Enfants difficiles	31 %

Niveaux suffisants, mais inférieurs à la moyenne.

Accueil	23 %
Enfants à protéger	42 %
Enfants difficiles	38 %

Niveaux à peine suffisants, ce que nous appelons niveaux « limite ».

Accueil	11 %
Enfants à protéger	13 %
Enfants difficiles	18 %

Arriérés intellectuels ou si l'on veut débiles mentaux.

Accueil	4 %
Enfants à protéger	4 %
Enfants difficiles	9 %

Ce qui ressort de ces chiffres, c'est la plus grande proportion d'enfants normaux de l'Accueil, 60 au lieu de 39 et 31 chez nous.

Et, en gros, nous pouvons dire que chez nos *enfants à protéger* la moyenne est un peu plus basse qu'à l'Accueil.

Chez nos *enfants difficiles*, cette moyenne est encore inférieure et s'il y a un pourcentage un peu plus élevé d'enfants supérieurs, 4 au lieu de 2 p. 100 (ce dont on ne peut guère tenir compte), il y a en revanche une plus grande proportion de niveaux-limite: 18 au lieu de 11 p. 100 — d'arriérés : 9 au lieu de 4 p. 100, un plus grand nombre aussi de moyennes basses, et enfin, près de la moitié seulement (51 p. 100 au lieu de 60 p. 100), ont un niveau normal.

Pour nos cas — *au-dessus de 13 ans* — nous n'avons pas malheureusement de groupe extérieur au Service à leur opposer.

Nous avons essayé de comparer les niveaux de nos enfants... sages et ceux des enfants difficiles. Rien de saillant ne se dégage. Une seule chose : alors que pour les groupes d'âge scolaire — que ce soit des enfants de l'Accueil ou du Service — il n'y avait à peu près aucune différence entre les garçons et les filles — pour les groupes d'enfants au-dessus de treize ans, nous avons un plus grand nombre de garçons à niveaux supérieurs ou normaux que de filles : 46 % au lieu de 36 %.

Nous aurions voulu, d'autre part, étudier les différents délits avec leurs facteurs héréditaires, sociaux, individuels, mais notre dépouillement n'est pas assez avancé pour cette étude.

Voici seulement quelques exemples :

Sur 633 cas étudiés (garçons et filles), nous avons 202 filles *difficiles* — 161 de plus de treize ans, 41 de moins de treize ans.

Le délit dominant chez les filles de plus de treize ans, c'est naturellement l'inconduite avec ou sans fugue.

53 p. 100 d'inconduite notoire, dont 39 p. 100 avec fugue.

Viennent ensuite le vol, avec ou sans fugue : 26 p. 100.

Puis la violence du caractère : 10 p. 100.

Peu de choses ressortent de l'étude de l'intelligence, selon les délits, nos groupes se morcellent en trop grand nombre.

Sur 300 cas analysés avec plus de détails, nous avons 30 filles fugueuses :

28 de plus de treize ans,

2 de moins de treize ans.

Ce sont : une fillette qui présentait des séquelles d'encéphalite léthargique, une autre, hérédosyphilitique, avec Wassermann positif, incontinence tardive, instabilité manifeste et qui vole pendant ses fugues.

L'étude du milieu nous montre la fréquence des foyers irréguliers.

En effet, sur nos 30 cas de fugues, nous ne trouvons que 6 foyers réguliers, 6 seulement, et sur ces 6 : dans 4, le père est alcoolique, violent, maltraite ses enfants, l'un a même subi des condamnations; dans le cinquième, les parents sont syphilitiques et un grand-père a des troubles mentaux.

Un seul foyer, normal en apparence, nous reste. On ne trouve rien dans le milieu, mais la jeune fille en cause est légère, insouciante, très superficielle. Elle est partie de chez elle, séduite par un assez mauvais sujet qu'elle oublie vite d'ailleurs. C'est la banale et classique histoire. La seule sur nos trente cas où la fugue ne puisse pas s'expliquer par le mauvais milieu ou le foyer irrégulier et provient uniquement, en apparence du moins, du caractère volage de la jeune fille.

D'autre part, sur les 28 grandes filles fugueuses, nous trouvons :

15 inconduites avec 4 compliquées de vols, 2 de violences;

3 vols;

3 grandes instables, dont 2 violentes.

D'autre part encore, nous trouvons à l'examen :

5 débiles mentales;

5 niveaux-limite;

6 au-dessous de la moyenne.

Pas d'illettrées — 4 d'entre elles ont obtenu le certificat d'études primaires et l'une a même poursuivi ses études au delà du certificat.

Enfin, en plus de la petite fille que nous avons signalée déjà, nous trouvons :

4 hérédosyphilitiques certaines;

7 avaient eu de l'incontinence d'urine tardive;

1 était épileptique.

Ainsi, nous trouvons, là comme partout ailleurs, mêlés étroitement l'un à l'autre, dépendant l'un de l'autre et par leur combinaison multipliant les pires effets, les deux facteurs essentiels de la délinquance : hérédité morbide et mauvaise éducation (ou mauvais milieu).

Nous ne donnerons pas d'autres exemples aujourd'hui. Nous ajouterons cependant que nous avons pu constater à nouveau, mais sans doute ne le répétera-t-on jamais assez, la fréquence de l'*alcoolisme*.

Si, au début du fonctionnement du Service on ne trouvait l'alcool que dans 26 p. 100 des cas, actuellement, avec nos cas de déchéance où l'alcoolisme est la grande et principale cause d'abandon moral des enfants, nous trouvons près de la moitié des cas où un membre de la famille, au moins, s'adonne à la boisson.

Et si l'on songe que ce chiffre est un chiffre minimum, beaucoup d'alcooliques restant ignorés, on demeure effrayé devant la fréquence du mal.

La *tuberculose* apporte ici son appoint de misère morale. Dans près du tiers des cas étudiés, on retrouve cette maladie dans les antécédents familiaux.

Quant à la *syphilis*, elle poursuit son œuvre sournoise et demeure toujours le mal inavoué, celui qui se manifeste peu aussi, que, par ignorance, les sujets atteints ne reconnaissent pas toujours eux-mêmes. De sorte, que le nombre des cas où elle est reconnue de manière certaine reste toujours inférieur à la réalité.

Notre service syphiligraphique s'efforce toujours de vaincre l'opposition des parents à l'examen et au traitement de leurs enfants.

Pendant l'année 1929, 369 examens ont été faits de ce point de vue. Nous avons eu 29 Wassermann à réaction positive, soit 7,8 p. 100. 221 enfants, soit 59 p. 100, présentaient des signes de dégénérescence qui, d'après un grand nombre d'auteurs, peuvent être rattachés à la syphilis héréditaire dans la majorité des cas.

Plusieurs traitements ont pu être faits au Service même; beaucoup d'autres ont été faits par des dispensaires ou des services spécialisés.

Le Rapport financier est lu par M. FAUCONNET, en l'absence de M. FONFROIDE DE LAFON, souffrant.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux statuts, je vais vous exposer la situation financière du Service Social au 31 décembre 1929, et vous donner lecture des recettes et des dépenses de l'exercice dernier.

Nous vous demanderons ensuite de vouloir bien approuver ces comptes et voter le projet de Budget pour l'année 1930.

Le total de nos recettes pendant cet exercice,
a été de Frs 632.217 85

Celui de nos dépenses :

A Paris	Frs 435.647 17	
A Brunoy	186.169 99	621.817 16

Ce qui nous laisse un excédent de recettes de..		10.400 69
---	--	-----------

Qui, ajouté au report à nouveau de l'exercice 1928		56.848 98
---	--	-----------

Nous laisse un montant disponible de... Frs		67.249 67
---	--	-----------

L'actif de notre Association au 31 décembre 1929, se présentait comme suit :

<i>Caisse et Banque</i>	Frs 63.926 96	
<i>Chèques postaux</i>	6.263 56	70.190 52

Desquels il nous faut déduire :

1° Le montant des cotisations 1930 payés d'avance	Frs 525 »	
2° Comptes créditeurs divers	2.415 85	2.940 85

Reste une somme de	Frs	67.249 67
--------------------------	-----	-----------

Egale au chiffre indiqué ci-dessus.

Portefeuille. — Celui-ci, composé de :

Fr. 4.359. — Rentes Françaises de divers emprunts représentent		73.018 10
Mobilier et matériel		150.000 »
Construction		150.000 »
Immeuble de Soulines		1.906.106 60

ENSEMBLE	Frs	2.346.374 37
----------------	-----	--------------

Voici le détail des Recettes et des Dépenses pour 1929, et le projet de Budget pour 1930.

RECETTES 1929

Recettes ordinaires.

Membres Fondateurs	Frs	24.648	15	
— Bienfaiteurs		8.150	»	
— Titulaires		1.415	»	
— Adhérents		555	»	
Cotisations rachetées		495	05	
Dons		72.317	»	
Don de M. Spitzer		500.000	»	
Subventions		17.949	80	
Recettes diverses		1.338	05	626.868 05

Revenus et Intérêts.

Revenus du Portefeuille de la Dotation et Intérêts compte courant				5.349 80
				<u>632.217 85</u>

DÉPENSES 1929 PARIS

Chapitre I

Etude, surveillance, rééducation des Enfants

Assistantes	Frs	229.725	»	
Consultations médicales		22.082	»	
Frais pharmaceutiques		726	15	
Pension des enfants dans les institu- tions		18.494	95	
Transport des Enfants		1.031	05	
Frais de transport des assistantes....		35.023	45	307.082 60

Chapitre II

Dépenses d'Administration.

Secrétaire. Service de la propagande		6.000	»	
Secrétaires des Assistantes		49.685	»	
Téléphone, correspondance et papeterie		30.479	90	86.164 90
<i>A reporter</i>				<u>393.247 50</u>

Chapitre III

Report Frs. 393.247 50

Dépenses des locaux.

Impôts et assurances	Frs	2.840 20	
Mobilier		15.137 85	
Ménage et entretien des bâtiments.....		5.836 77	
Chauffage et éclairage		5.674 40	
Blanchissage		703 45	
Concierge		3.600 »	33.792 67
			<hr/>

Chapitre IV

Dépenses diverses.

Dotation (Dépense d'ordre)	Frs	7.108 25	
Dépenses diverses		1.498 75	8.607 »
			<hr/>
			435.647 17
			<hr/> <hr/>

PRÉVISIONS BUDGET 1930. — DÉPENSES

Chapitre I

Etude, Surveillance, Rééducation des Enfants.

Assistantes	Frs	300.000 »	
Consultations médicales		30.000 »	
Frais pharmaceutiques		2.000 »	
Pension des enfants dans les institu- tions		25.000 »	
Transport des enfants		2.500 »	
Frais de transport des assistantes		40.000 »	399.500 »
			<hr/>

Chapitre II

Dépenses d'Administration.

Secrétaires des assistantes (sténogra- phie et dactylographie des rapports)	Frs	68.000 »	
Téléphone, correspondance et papeterie		34.000 »	102.000 »
			<hr/>
A reporter			501.500 »

Report Frs 501.500 »

Chapitre III

Dépenses des locaux.

Impôts et assurances	Frs 3.500	»	
Mobilier	10.000	»	
Ménage et entretien des bâtiments	6.000	»	
Chauffage et éclairage	8.000	»	
Blanchissage	1.000	»	
Concierge	3.600	»	32.100 »
			<hr/>

Chapitre IV

Dépenses diverses.

Dotation (dépense d'ordre)	Frs 600	»	
Dépenses diverses	2.500	»	3.100 »
			<hr/>
Foyer de Soulines à Brunoy			240.000 »
			<hr/>
ENSEMBLE			776.700 »
			<hr/> <hr/>

PRÉVISIONS BUDGET 1930. — RECETTES

Recettes ordinaires.

Membres Fondateurs	Frs 25.000	»	
— Bienfaiteurs	9.000	»	
— Titulaires	1.500	»	
— Adhérents	600	»	
Dons	75.000	»	
Subventions	25.000	»	Frs 136.100 »
			<hr/>

Revenus et Intérêts.

Dotation (revenu du portefeuille). Frs	4.500	»	
Intérêts compte courant	2.500	»	7.000 »
			<hr/>

Recettes extraordinaires.

Subventions nouvelles. — Mémoire	} Frs 633.600 »	
Dons de M. Spitzer. — Mémoire		
		<hr/>
ENSEMBLE	Frs.	776.700 »
		<hr/> <hr/>

Ce qui balance les prévisions de dépenses.

Il me reste à vous exposer la situation financière de notre Foyer de Soulins, à Brunoy, au 31 décembre 1929.

1929

FOYER DE SOULINS

Dépenses.

Travaux d'appropriation	Frs	906.106 60
Foyer de Soulins (Mobilier, matériel d'installation, frais d'entretien d'alimentation pendant six semaines et divers)		186.169 99
		<u>1.092.276 59</u>

Recettes.

Avance de Madame Spitzer	Frs	775.606 70
Subvention Pari Mutuel		130.499 90
Balance reportée dans les comptes généraux.....		186.169 99
		<u>1.092.276 59</u>

Monsieur le Président met aux voix l'approbation tant des rapports moraux que des comptes de l'exercice clos, ainsi que du projet de Budget pour 1930. Aucune observation n'étant présentée, les rapports moraux et financiers ainsi que le projet de Budget sont approuvés à l'unanimité.

L'ordre du jour demande un pouvoir spécial pour la Secrétaire Générale, afin de faire toutes les démarches utiles auprès des Pouvoirs Publics, afin d'être autorisée à modifier le nom du Service en supprimant les mots « en danger moral ». Aucune objection n'étant faite, le pouvoir spécial est donné à la Secrétaire Générale à l'unanimité.

M. Georges Rateau prononce ensuite l'allocution suivante :

Je suis venu au nom du Garde des Sceaux pour rendre hommage à l'Œuvre du Service Social de l'Enfance (je n'ajoute pas en Danger Moral, puisque vous me l'avez défendu). Je veux dire son activité généreuse et ses bienfaits.

Je sais le peu de prix des mots dans une Assemblée comme la vôtre, où, de quelque côté que je tourne mes regards, je ne vois que des exemples à suivre et où il m'a été donné de recueillir de précieux enseignements. Aussi bien, mon propos

d'être bref, ne vous dissimulera pas, ma parfaite sincérité. Protéger les enfants malheureux contre l'injustice du sort, ramener de jeunes dévoyés sur le chemin, soigner les malades, rééduquer les anormaux, offrir à ces victimes de la misère, d'une hérédité morbide les meilleures chances de relèvement : il n'est pas de plus noble tâche, ni de plus nécessaire. Ceux qui s'y consacrent d'un zèle délicat et persévérant ont droit à la gratitude publique, mais, volontiers dédaigneux des satisfactions du vulgaire, ils ne demandent rien que de se dévouer chaque jour à quelque nouveau devoir. C'est que l'effort d'altruisme vaut par sa beauté même, l'émulation qu'il suscite, l'âme qu'il révèle, l'idéal qu'il exprime ; de là, sans doute cette ferveur d'apostolat que nous nous plaisons à reconnaître et à admirer dans les institutions organisées pour la protection de l'Enfance menacée. Je l'ai trouvé une fois encore en écoutant l'allocution de M. Henri Rollet, les rapports de Madame Spitzer et de Mademoiselle Gain, qui sont autant d'appels à la collaboration, au dévouement de tous, pour permettre au Service Social, de perfectionner ses moyens d'action afin qu'aucun enfant déshérité ne soit abandonné sans défense aux rencontres périlleuses de la destinée, telle est l'espérance et même la certitude que nous devons partager après sept années d'expérience poursuivie avec une méthode impeccable et un soin vigilant, la science venant en aide à la bonté et toutes deux justifiant la Justice.

Hier, M. le Conseiller Aubry, qui aime à évoquer le temps où il présidait le Tribunal pour Enfants et Adolescents de la Seine, me rappelait les débuts du Service Social, inséparables du souvenir de Miss Chloë Owings, inspiratrice de l'Œuvre.

On dirait une légende que l'histoire véridique de cette jeune Américaine, née dans une ferme de l'Illinois, rompue de bonne heure à des travaux sociaux, puis venue à New-York où, en même temps qu'elle poursuivait ses études, elle travaillait comme Assistante au Bureau de l'Education. Durant la guerre, on la vit au front des Armées Alliées, soigner les blessés. La paix signée, elle voulut se documenter sur les tribunaux institués en France par la loi de 1912.

Cette enquête lui révéla les lacunes et les imperfections du traitement alors appliqué chez nous à l'enfance délinquante. Elle en fit la critique dans une thèse remarquable qui lui valut le diplôme de Docteur de l'Université de Paris, avec félicitations. Ces observations étaient trop judicieuses pour laisser

indifférents des Magistrats de haute conscience comme MM. Aubry et Henri Rollet. C'est sur leur demande qu'elle consentit à organiser auprès du Tribunal de la Seine le Service Social qui avait pour objet l'examen médico-psychologique, la recherche des antécédents personnels et familiaux de l'enfant, l'étude de son caractère et l'étude des mesures susceptibles d'en corriger les défauts.

L'Œuvre a été heureusement complétée depuis par la création de ce centre d'Observation et de Triage de Brunoy, dont Madame Spitzer nous rappelait les résultats heureux et qui est destiné à permettre l'étude approfondie de certains cas individuels particulièrement obscurs et troublants. Je crois répondre à la pensée de tous les membres de cette Assemblée en adressant à Miss Chloë Owings la reconnaissance de l'amitié française

L'idée qu'elle avait confiée à de nobles cœurs de chez nous a porté ses fruits, grâce à la collaboration d'une élite de femmes de bien, au premier rang desquelles je salue respectueusement Madame Spitzer et Mademoiselle Marie-Thérèse Vieillot, que la maladie retient malheureusement loin de nous aujourd'hui. Sans elles, le Service Social de l'Enfance en Danger Moral n'aurait eu qu'une existence précaire et, probablement, un rôle des plus restreints. Nous aurons un jour l'heureuse fierté de posséder en France l'une des institutions les mieux et les plus scientifiquement organisées pour la protection de l'Enfance et, si Miss Owings revient quelque jour en France, elle sera heureuse de saluer son œuvre en plein essor, cette œuvre où elle a mis un peu de son âme.

La séance est levée.

EXERCICE 1929

SUBVENTIONS, COTISATIONS, DON

Conseil Général	Fr.	5.200
Conseil Municipal		10.000
Ministère de l'Hygiène		4.000
Madame Raoul Aaron (Cotisation rachetée)		
MM. Abadie frères		5
Madame F. Abadie-Dugue		25
Maison P. Abeloos		10
M. Edmond Abraham		50
Madame Abrami		100
M. Pablo Blanco Acevedo		100
M. Léon Adam		30
MM. Ades frères		20
Madame J. Adler		50
M. Max Adler		50
M. R. Adler		100
MM. Adler et Lewy		25
Madame Emile Adt		100
M. G. Aillet		25
M. M. Aillet		10
Madame Augustin Albert		25
M. Emile Alcan		200
Madame Pierre Alcan		50
M. P. Alexandre		1.000
M. Alliot		25
Madame Paul Appell		10
M. Wladiemir Archawsky		50
M. Armengaud Jeune		50
M. L. Arnaud		10
M. Jean Arnaudis		50
M. Louis Arnoux		10
Madame A. Aron		100
M. A. G. Aron		25
M. C. Arpin		20
M. le D ^r Arron		20
M. Henri Asfal		25
M. Ashelbe		200
M. A. S. Assayas		35
M. B. A. Asscher		50

M. Georges Assher	10
M. P. Astier	200
M. G. Aubeneau	50
Madame Bach J.	650
Madame Louis Baer	50
M. Baillièrè P.	20
M. Alphonse Bailly	10
M. L. Bailly	50
M. Balfet	50
Banque de l'Afrique Occidentale	50
Banque de France	2.000
Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud.	200
Banque de Paris et des Pays-Bas	5.000
Banque Transatlantique	200
M. Barasch	600
M. Ch. M. Barbant	20
Etablissements Barbecot	20
M. M. Barbery	10
M. le Dr Barbier	10
MM. E. Barboteux et C ^{ie}	25
M. Marcel Barboza	50
M. Albert Barrier	25
M. Jacques Bauml	50
Madame Bauml	50
M. André de Bayser	50
Madame Beer	50
M. Albert Begard	10
Madame Amélie Benard	50
M. Roger Benard	500
MM. Benard frères et C ^{ie}	200
Madame Bennoît	10
M. J. Berge	200
M. et Madame F. Bernard	500
M. Jules Bernard	1.500
MM. Bernard et C ^{ie}	200
M. André Bérnheim	200
M. le Dr et Madame Bernheim	30
M. A. Bienenfeld	20
M. et Madame Gustave Bingen (Cotisations rachetées).	
Madame la Duchesse de Bisaccia	50
M. Bloch	25
M. Louis Blocq	50

M. et Madame Blocq-Serruys	25
M. Georges Blumenthal	1,000
Madame J. Boissonnas	30
Sir Max J. Bonn K. B. E. (Cotisation rachetée).....	
Madame H. Bonnet	10
Madame Simonne Henri Bonnet	50
M. et Madame A. Bour	20
Comtesse de Bourbon-Busset	50
M. Bourdariat	50
M. Bourdon	100
M. Boyer (H. E.)	200
Madame Boyriven	20
Brasserie de la Meuse	500
M. Marcel Braun	50
Madame Henri Bruhl	50
Madame Bruhl J.	50
M. Jules Brull	100
Madame Brupbacher	1,500
M. Marcel Buisson	25
Madame Bram Caan	100
M. E.-A. Caen	20
M. Maxime Caen	25
Madame Paul Cahen	50
Madame Charles Caillat	20
M. Calberson	20
Maître C. Campinchi	200
Maître Hélène Campinchi	200
M. Camus	10
M. Cardeilhac	100
M. Caron Gaston	10
M. Georges Carpentier (Cotisation rachetée).....	
M. Carrive	10
Madame Alice S. Cerf	200
Cours de Madame Cestre	90
M. Paul Chambon	500
M. Chareyre	45
M. Chenevier A.	20
M. F. Christmann	10
M. et Madame Codet	50
M. Cognard	50
Madame Colin de Verdière	20
Compagnie Générale du Maroc	200

M. Georges Cordonnier	25
MM. Courvoisier, Berthond et C ^{ie}	200
Crédit Algérien	200
M. Paul Crémieux	50
M. Roger Crosti	25
Mademoiselle Cru Hélène	50
Mademoiselle A. Cru	50
Madame C. Norton-Cru	50
Maison Cumberland	10
M. Eugène Dagonet	50
M. Daigremont Léon	50
M. Henri Dain	1.000
M. David Dajczgewand	10
Madame Jules Dalsace	25
M. Jean Dame	10
M. L. Damianos	10
M. Dandurand	10
Madame Louise Danecy	50
M. Danger	10
M. Daniel	10
Madame Alexandre Daniels	200
M. Ernest Daninos	50
Madame Veuve Darbilly	100
M. le D ^r Dartigues	25
MM. Dandé G. et C ^{ie}	20
M. Dauphin	25
Madame Charles David	50
MM. David Fils	200
Madame L. David	20
MM. Davignon, Bourdel et C ^{ie}	25
M. le D ^r Debidour	25
M. Debray	10
M. Decaux (Marcel)	25
MM. Dechavannes et C ^{ie}	10
M. Decheviens	20
M. Robert Defresne	25
M. Degoy	50
M. Degremont	10
M. Raymond Deiss	25
M. André Delalande ..	10
M. Delapalme	10
M. Delaporte	20

M. Louis Delatre	25
Madame veuve Delaux	10
M. Georges Delavenne	30
M. Bernard Delecloy	10
M. Delepouille	10
M. A. Delestre	10
M. Ch. Deley	50
M. Armand Delille	100
M. Delmas	200
M. Ch. Delost	25
M. E. Deloume	10
Madame Jean Delpech	50
Mademoiselle Suzanne Desterne	10
M. Deyeux	10
M. Didier	5
Madame Diétrich	25
M. Diétrich L.	10
M. Dieutegard	10
Madame Digard	25
M. Ditisheim	50
M. Henri Dobelmann	20
M. A. Donati	250
M. René Dorin	10
M. Louis Dorizon	200
M. Donay Auguste	25
M. Paul Doumer	50
M. Dournel	50
M. Doyen	50
M. Raphaël Dreyer-Dufor	120
M. Georges Dreyfous	50
Madame J. Dreyfous	50
MM. A. Dreyfus et Fils	20
M. A. Dreyfus	20
M. A. Dreyfus	10
M. et Madame Ado Dreyfus	30
M. Albert Dreyfus	25
M. Alfred Dreyfus	20
Madame Daniel Dreyfus	25
M. Daniel Dreyfus	100
M. Georges Dreyfus	50
Madame Jacques Dreyfus	25
M. Julien Dreyfus	20

Madame Dreyfus-Barnay (Cotisation rachetée)	
M. Louis Dreyfus	100
M. Drukker	50
M. Dubly	50
M. Alfred Du Bois	10
M. Dubost	1.000
M. Emile Ducas	50
Madame Duchêne	10
M. Duclos	30
M. Ducottet	25
M. H. Dufour	100
MM. Duchesme et Renauld	50
M. Dujardin M.	25
M. Dulac M.	20
M. Dumas	10
M. Dumont	20
M. G. Dumont	50
M. Dunod	200
MM. Dupuy et Lesceurre	25
MM. C. H. Durand et C ^{ie}	50
Madame Duruy	20
M. Dusausoy	30
M. Duteil P.	25
M. G. Duvoisin	50
Madame veuve Albert Ebstein	10
M. Eck	25
M. Paul Enjalbert	100
Madame Ettlinger Auguste	50
Madame Ettlinger Charles	50
M. Paul Fauconnet	25
Madame Ferrier	50
Société Ferroviaria	10
Madame Fiach	100
Mademoiselle Jeanne Fleck	50
Madame Max Flersheim	50
M. Fonfroide de Lafon	50
M. le Baron de Fontenay	20
M. Marcel Fraenkel	50
Madame le D ^r Francillon-Lobre	25
M. Frank	20
M. Albert François	25
M. Georges Francoul	10

M. Lucien Frank	20
Frankignoul (Société Française des Pieux)	50
Comte de Franqueville	50
M. Léon Frappié	10
M. le D ^r Fraysse	10
M. Nicolas Freeman	25
M. J.-B. Freemann	50
M. Freyvogel	200
M. S. Frid	10
M. Fringhian	50
MM. Fromage et C ^{ie}	20
M. Henri Frot	25
M. Fua Frères	10
M. Albert Gagé	50
Madame Lucien Gamburg	50
M. Garfunkel (Cotisation rachetée)	
M. Gaston-Dreyfus René	100
M. Gendrel Armand	25
M. André Gendt	25
M. le D ^r Genil-Perrin	25
MM. Ed. Genin et Fils	20
M. Geoffroy	25
M. Ghio Paul	50
MM. Gianoli et Rouch	20
M. Giard Marcel	25
M. Lucien Gibert	50
M. André Gide	50
M. A. Giraud	10
M. Giraud Léon	20
Madame Gobé	10
Madame Goblot	10
M. et Madame Grasset (Cotisation rachetée)	
Miss S. Green	25
M. Armand Grillon	25
M. et Madame Grimod	20
Groupement pour la Reconstruction Immobilière dans les Régions sinistrées	200
M. et Madame Grunebaum-Ballin (Cotisation rachetée).	
Madame Guéritte	50
M. Gutzwiller (Cotisation rachetée)	
M. Jacques Halphen	50
Madame Halphen-Istel	25

Sir Victor Harari (Cotisation rachetée)	
M. Jacques Hatt	20
Madame Lionel Hauser	250
Madame Heidelbach (Cotisation rachetée)	
M. et Madame Heilbronn	2.000
Madame Heilbronn Ernest	100
Madame Félix Heim	250
Madame Albert Hermann	50
Hermes	200
Madame Hinstin	100
Madame Alfred Hirsch	50
M. André Hirsch	500
M. Louis Hirsch	5.000
Madame Richard Hirsch	50
M. et Madame Charles Hirschler	400
Madame Tony Hocotz (Cotisation rachetée)	
M. T. Hocotz	50
Hoffmann Pressing	25
M. Marc Honnorat	25
Madame Hostater	25.000
M. Hurlaux	50
M. Iliovici	25
Madame Istel I.	50
Madame Paul Istel	50
Madame Maud Jacobsohn	10
Mademoiselle Emilienne Jallabert	25
Mademoiselle Fany Janet	50
Etablissements Jaquemet et Mesnet	50
Madame Jourda	100
M. E. Julhiet	50
Juvenia (Etablissements)	25
Madame Herbert Kahn (Cotisation rachetée)	
Madame Léopold Kahn	1.000
Madame Katz	50
Madame Albert Keller	10
M. R. Knoedler	100
M. Alexandre Kohn	200
Madame Georges Kohn	100
Mademoiselle Angèle Koppe	50
MM. H.-S. Kranz	200
M. Kurer	500
M. Harry Kurz	25

Marquise de Laborde	10
M. Henri Laine	20
M. et Madame Lantz (Cotisation rachetée)	
Mademoiselle de Lareinty-Tholozan	500
Larousse (Librairie)	150
Madame B. Lavergne	20
Madame Max Lazard	200
MM, Lazarus, Nordmann et C ^{ie} (Cotisation rachetée). ..	
M. Lebon André	200
Madame F. Lehnhoff-Wyld	200
M. et Madame Léonard Léon	50
M. Maxime Leroy	25
M. Letrange	10
Madame Leveau	20
M. Georges Leven	200
M. le D ^r Léopold Lévi	25
M. Albert Lévy	100
M. Alfred Lévy	500
M. Lévy-Falco	25
Madame Long-Landry	50
Lycée Carnot	500
Lycée Fénelon	25
Lycée Molière	50
Madame Macé	20
M. E. Magnier	100
Madame Louise Maillot	1.000
Maison de la Mère Saint-Alfred	5
M. et Madame Charles Mannheimer	500
M. Maquenneheim	200
M. L. Marin	25
Madame Robert Maroni	50
Madame Martin Edgar	1.000
M. H. Martin-Zède (Cotisation rachetée)	
M. et Madame Léon Mascart	50
M. Jacques May (Cotisation rachetée)	
Madame Charles Mayer	100
Madame Jean Du Mazel	25
M. et Madame Paul Meyer-May	200
M. Lucien Mialane	25
M. le D ^r Minkowski	25
Comte de Monchy	25
Madame André Monnier	10

MM. Morgan et C ^{ie} (Cotisation rachetée)	500
M. A. Morhange	200
M. Edward Mouillefarine	50
M. Rodolphe Mudroch	10
La Municipalité de Vitry	100
M. S. Naura (Cotisation rachetée)	100
M. Odier	100
Madame L. Odier	10.000
M. et Madame Orkin	1.000
M. Gustave Oster (en souvenir de M. Fleck)	25
D ^r Paul Boncour	10
M. Paul Armont Petrocochino	100
M. et Madame O. Pierre	25
Madame Piha	250
Madame Pilastre	50
D ^r Harry Plotz	50
Madame Poivilliers	25
M. Augustin Pollissard	100
Madame Prager	200
Madame Prévost de Gunzburg	15
Madame Andrée Prisset	50
Madame Sigfried Propper	
Raffineries et Sucreries Say (Cotisation rachetée)	
M. Lucien Raphaël (Cotisation rachetée)	1.000
M. Régis	200
Madame Reifenberg	25
Madame Iza Reyner	10
Madame Charles Ribière	50
Madame Richard	200
Madame Paul Rie	50
Madame Paul Rivaud	50
M. Charles Rocherand	50
Madame André Roger	100
M. Rollet	25
M. Lucien Rondeau	10
Madame Ronsin	100
M. Louis Ropers	2.000
Baron O. Rosenberg	500
Madame Rosenheim	50
Madame Roubinovitch	200
M. Georges Sachs	50
Madame André Saglier	

Madame Fernand de Saint-Pierre	20
Madame B. Salel	50
M. E. Salem	500
Madame Roger Sauerbach	50
M. Roger Sautereau-Meyer	50
Madame A. Schloesser	100
M. Jean Schlumberger	50
M. Schubert	100
Madame Alfred Schumann	200
Madame Adolphe Schwenk	100
M. Henri Serrin	50
M. le Dr Simon	50
M. Sirouval	50
Société Générale	200
M. Antoine Spitzer	100
M. François Spitzer (Cotisation rachetée)	
M. G. Steinhard	50
M. Georges Stern (Cotisation rachetée)	
Madame Jules Stern	250
Madame René Stern (Cotisation rachetée)	
Société Stevens	100
Madame le Dr G. M. Strauss	50
Madame J. Strauss	50
Madame Stymphaliadis	200
Madame Edmond Sussfeld	200
Madame Alfred Sussmann	50
Madame Max Sussmann	50
M. Léonard Tauber (Cotisation rachetée)	
M. Edmond Tarrasse	50
M. et Madame G. Thomas	1,000
M. et Madame Maxime Thomas	20
M. Charles Thurnauer	200
Union Industrielle du Crédit pour la Reconstruction....	200
M. Valdenaire	100
MM. Van Cleef et Arpels	100
Madame Varlet	12
M. Vasseur (Cotisation rachetée)	
Mademoiselle C. Veil	10
Madame R. Veit	100
M. de Véricourt	50
M. Charles Voigt	25
Dr Wallon	10

Madame Walter	50
M. François Walter	50
M. David-Weill	3.000
M. et Madame Julien Weill	20
M. Léon Weill	100
Madame Robert Weyl	50
Madame Wirz de Lelamendi.....	100
Madame Robert Wolff (Cotisation rachetée)	
Sir Basil Zaharoff (Cotisation rachetée)	
Madame Zamlynsky	20
Madame P. Zang	100

57476 Soc. An. de l'Imp MAUGÉ et RENOU, rue de Rivoli, 144, Paris.
